



# AVIS PUBLIC

## PROMULGATION DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 2023-708

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 21 mars 2023 a été adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 2023-708 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 449 300 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS VOLET 2**

L'objet de ce règlement est d'autoriser un emprunt de 449 300 \$ pour financer la subvention du même montant provenant du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations, volet 2, obtenue afin d'effectuer des travaux pour la réfection de la toiture de la bibliothèque Alain-Grandbois.

Le règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), comme le requiert la loi, en date du 5 avril 2023.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca).

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 18 avril 2023

La greffière,  
Me Marie-Josée Couture  
[www.vsad.ca](http://www.vsad.ca)